

Dans les fédérations suisses

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Dans les fédérations suisses

Cheminots. Il semble que le nouveau statut des fonctionnaires n'a pas encore fini de graver son calvaire. Bien que l'on se soit rendu compte depuis longtemps que le Conseil fédéral était décidé à intimider le personnel, son dernier acte dans la question des traitements est une véritable provocation qui a fait la plus déplorable impression, même dans de nombreux milieux bourgeois. Le président de la commission du Conseil national avait déjà protesté précédemment contre le fait que les membres de cette commission étaient littéralement ensevelis sous des montagnes de chiffres et que l'on voulait par là essayer d'obtenir une attitude déterminée des membres de la commission. A l'occasion de la dernière séance de la dite commission, le Conseil fédéral présenta un nouveau rapport sur la question des traitements. Ce rapport, basé sur la diminution du coût de la vie, demandait une nouvelle réduction de l'échelle des traitements. Ce rapport fut, comme cela s'était produit précédemment, présenté aux membres de la commission juste avant la séance, de sorte qu'elle n'a pas eu le temps de l'examiner. Des protestations énergiques furent d'ailleurs formulées par différents députés. Finalement, le conseiller fédéral Musy n'eut pas d'autre alternative que de retirer provisoirement le rapport du Conseil fédéral.

Etant donné la situation nouvelle créée par l'attitude du Conseil fédéral, le comité directeur de l'Union fédérative convoqua une assemblée extraordinaire de délégués, à Berne. Tous les délégués y assistèrent et les procédés du Conseil fédéral furent réprochés par toutes les catégories du personnel sans aucune exception. Il fut exprimé le désir par différents membres qu'on prit contact avec l'Union syndicale pour s'opposer énergiquement aux plans réactionnaires du Conseil fédéral et des organisations patronales. Dans une résolution votée à l'unanimité, l'assemblée protesta avec véhémence contre l'attitude du Conseil fédéral et déclara le rendre responsable des conséquences pouvant résulter de la diminution des traitements qu'il envisage.

Fédération des typographes. Pour la première fois se réunit à la place de « l'assemblée générale », où se rencontraient les membres chaque année à Pentecôte, « l'assemblée de délégués ». Ce changement ne fut pas vu d'un œil favorable par plusieurs de la « vieille garde », mais on doit reconnaître qu'il était nécessaire dans l'intérêt de la liquidation des points à l'ordre du jour.

L'assemblée débuta le samedi 5 juin, à 15 heures, à la salle de l'Helvetia, à Winterthour. Après les discours usuels d'ouverture suivit la discussion du rapport de gestion, où une foule de vœux furent soumis au comité central. Un flot d'éloquence intarissable coula lors du traitement de la proposition du comité central, accordant à celui-ci la compétence d'investir éventuellement en hypothèques une somme pouvant s'élever à fr. 100,000. L'opposition ne voulait aller que jusqu'à fr. 50,000. Finalement, après une âpre lutte, le comité central obtint le dessus. La discussion porta ensuite sur des questions de nature interne jusqu'à ce qu'on arriva au « cas Haas ». Il s'agit ici de l'activité syndicale du secrétaire permanent de la section de Bâle. Depuis des années déjà, le comité central formula des plaintes en déclarant que les rapports avec la section de Bâle étaient rendus très difficiles par suite des menées communistes du secrétaire et de la manière perfide de liquider les affaires. Il y a quelques mois, une commission fut nommée pour faire une enquête. Cette commission présenta un rapport écrit qu'elle compléta de vive voix devant l'assemblée de délégués. La commis-

sion proposa d'inviter la section de Bâle à suspendre de ses fonctions le collègue Haas.

Des discussions sur de pareilles affaires sont parmi celles les plus pénibles qu'on rencontre dans le mouvement ouvrier. Malheureusement, quoiqu'il en coûte, il faut se résigner à les accepter, afin de purifier l'atmosphère et de permettre un travail en commun des antipodes politiques.

Les Bâlois se trouvaient cette fois-ci sur la défensive; mais ils n'eurent aucune chance avec leur bon principe, infaillible en d'autres occasions: « La meilleure parade consiste à donner des coups », car cette fois ces coups furent dirigés contre la commission d'enquête, qui sut les parer et ne resta naturellement redevable sur aucun point, ce qui engagea d'autant mieux la grande majorité des délégués à voter pour ses propositions.

Dans ce cas également, la conception suivante fut clairement exprimée et domina toute l'assemblée de délégués: « Nous ne tolérons sous aucun prétexte que le syndicat soit sous la domination de partis politiques. Nous approuvons le travail en commun avec les partis politiques en vue de faire aboutir nos revendications d'ordre social et politico-économique, mais nous n'admettons pas dans les syndicats le mot d'ordre émanant d'un parti. » Les délégués bâlois ne voulurent pas le comprendre. La proposition de la commission fut toutefois acceptée à une grande majorité. Il ne reste plus qu'à attendre les conséquences. La lutte dans la presse à Bâle a déjà recommencé de plus belle.

Abstraction faite de ce « cas Haas », le congrès fédératif eut une allure réjouissante. Il est indéniable qu'un travail assidu est accompli dans la fédération.

Ouvriers du bois et bâtiment. La Fédération du bois et bâtiment publie un bel *annuaire*, comprenant 172 pages, sur les années 1924 et 1925. Le contenu offre une très riche documentation; il est rapporté sur toutes les questions intéressant les ouvriers, et les membres pourront s'orienter à l'aide des nombreuses indications sur tous les domaines d'activité de leur organisation.

A part les rapports des diverses instances, des indications statistiques sur le mouvement des membres, sur l'affiliation au syndicat et les fluctuations de salaires dans les différentes localités présentent un intérêt particulier. Des chapitres spéciaux sont en outre consacrés aux mouvements de salaire et grèves, au classement des professions et à la situation financière de la fédération. Comme illustration, il est reproduit dans l'annuaire quelques images de l'ancien temps et de l'époque actuelle.

La grève des charpentiers de Zurich n'a pas pris jusqu'à maintenant de tournure définitive. Les organes bourgeois se donnent toutes les peines du monde pour dresser l'opinion publique contre les ouvriers en grève. Ceux-ci sont accusés de tous les crimes imaginables, afin que la police, toujours prête à intervenir, ait une raison de le faire.

Des négociations engagées auprès du Conseil municipal de Zurich ainsi qu'auprès de l'Office cantonal de conciliation n'eurent aucun succès, vu que les patrons déclarèrent d'emblée qu'il ne pouvait être question d'aucune concession. D'autre part, les ouvriers sont fermement décidés à continuer la lutte.

Dans le *Hoch- und Tiefbau*, organe de la Fédération suisse des entrepreneurs, le Dr Cagianut consacre un article de fond à la grève des charpentiers. Son exposé n'est, il est vrai, pas très concluant. Cependant les membres de l'association patronale ajouteront certainement foi à ce que leur raconte ce rédacteur, c'est-à-dire que dans les actions syndicales entreprises par la fédération des ouvriers du bois et bâtiment, les raisons politiques ont le pas sur les raisons économiques. Pour tout obser-

vateur impartial, ce « canard » est pourtant trop naïf. Ce qui surprend le plus dans cet article, c'est que la responsabilité pour la longue durée de la grève est imputée exclusivement aux charpentiers. C'est seulement en passant qu'il est déclaré ce qui suit: « Comme au début du conflit, les patrons sont toujours disposés à maintenir les salaires actuels, mais ils ne veulent plus de contrats collectifs et ne seront pas à même non plus de réengager tous les grévistes. » Dans ces conditions il faut un rude aplomb pour oser prétendre comme le fait le président de la Fédération des entrepreneurs, que les charpentiers en grève sont tout à fait intransigeants.

Personnel des services publics. Au commencement de juin, un conflit éclata à l'usine à gaz de Bienne, conflit qui fut accueilli avec enthousiasme par la presse bourgeoise, car il s'agissait de divergences entre le personnel municipal et l'administration communale socialiste! Le désir de messieurs les journalistes, que le conflit provoque une crise dans l'administration communale, ne s'est toutefois pas réalisé. Après une durée d'un jour, le différend était aplani et il fut fait droit presque entièrement aux revendications des ouvriers.

Bien que les revendications des ouvriers fussent, en grande partie, justifiées, on n'aurait pas dû en venir à la grève. L'organe fédératif *Öffentliche Dienst*, reconnaît lui-même que la grève était plutôt l'expression de sentiments dominant les ouvriers de la ville de Bienne envers l'administration communale. Tous les moyens pour arriver à une entente n'étaient pas épuisés, en sorte qu'il aurait été très facile de trouver une autre solution. Bien que le conflit ait surgi avec rapidité, une entente est tout de suite intervenue; cela constitue un bon certificat pour les deux parties.



Dans les organisations patronales

Fédération patronale suisse des industriels sur machines et métaux. Les rapports d'activité des organisations économiques adverses sont toujours très instructifs, vu qu'ils nous renseignent sur les intentions de ces fédérations ainsi que sur leur développement. Ils nous permettent en outre de juger de quelle manière nos adversaires considèrent notre mouvement. Le rapport pour l'année 1925 de la Fédération patronale suisse des industriels sur machines et métaux est donc pour nous très intéressant.

A fin 1925, la fédération comptait 143 maisons affiliées occupant ensemble 47,394 ouvriers contre un effectif à fin 1924 de 146 maisons avec 46,801 ouvriers. Le nombre des ouvriers a donc augmenté de 593, soit de 1,2 %. Les 143 maisons en cause se répartissent sur 17 cantons.

Après l'exposé concernant la composition et l'activité des instances centrales, il est consacré un long chapitre aux « mouvements ouvriers », c'est-à-dire que les grèves qui ont atteint les maisons affiliées sont soigneusement passées en revue. La mélodie est connue, c'est toujours la même: Il faut espérer que les ouvriers reconnaîtront bientôt l'absurdité de la grève; ils feraient bien mieux d'accepter les offres des patrons, lesquels sont mieux à même de juger la capacité financière de l'entreprise. Il est en outre recommandé aux patrons d'accorder de leur propre chef des augmentations de salaire dans la mesure du possible, afin qu'ils puissent résister jusqu'au bout si les ouvriers présentent des revendications. Nous sommes curieux de voir avec quel enthousiasme les industriels de cette fédération vont se conformer au conseil qui leur est

donné. Jusqu'à maintenant, ils ont toujours été intransigeants, même sans avoir au préalable accordé des augmentations volontaires de traitement et nous avons de bonnes raisons de croire qu'ils ne changeront rien à leur attitude, si les ouvriers organisés ne les forcent à faire des concessions.

A cette occasion, il vaut la peine de mentionner l'Office de conciliation de Schaffhouse. Cette instance avait jugé les salaires des ouvriers de la maison Neher comme étant trop bas et accordé à ceux-ci une augmentation de 10 %. Monsieur le rapporteur estime que cette décision est « dépourvue de tout bon sens économique ». Cela est évident, selon ces messieurs l'office de conciliation aurait dû abaisser les salaires pour faire preuve d'intelligence. Les expressions que nous trouvons dans son rapport, telles que: « L'envie de faire grève, la vie de luxe, des salaires exagérés » permettent de reconnaître que cet auteur est complètement dépourvu de tout esprit social. Depuis que nous avons vu de grandes entreprises anglaises, nous ne sommes plus très convaincus de la supériorité incontestable des secrétaires patronaux en matière économique.

Vient ensuite un exposé du mouvement des salaires et un tableau des fluctuations du coût de l'existence. Il est inopportun de donner ici des indications détaillées concernant les salaires. Les bases qui ont servi à l'élaboration des tableaux-statistiques ne nous sont pas connues et notamment les comparaisons avec l'étranger ne sont pas dignes de foi. De telles élucubrations n'ont aucune valeur tant qu'elles ne sont pas mises en parallèle avec le coût de la vie dans les pays en cause. La statistique, qui figure dans ce rapport, n'est bonne que pour en imposer aux naïfs.

Dans le chapitre « Marche des affaires et perspectives », toute idée large fait complètement défaut. C'est avec une mesquinerie sans égale que le rapporteur fait toujours allusion aux salaires élevés. Et pour en donner la preuve, on se base — quelle ironie — sur le professeur Moos du *Journal suisse des paysans*.

Le chapitre final traite de l'assurance-chômage et esquisse les avantages des caisses paritaires de chômage par rapport aux caisses syndicales. A cette occasion, on laisse entrevoir — probablement par supériorité économique — que la meilleure solution des crises ne serait pas de créer une assurance-chômage, mais d'avoir recours à l'émigration. C'est sans doute par là que le rapporteur veut montrer sa connaissance des bases de l'économie mondiale et des causes de la crise que nous traversons.



Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le secrétariat du Parti socialiste suisse publie un rapport instructif sur l'activité des instances du parti en 1925. Il est esquissé dans l'introduction la situation générale politique et constaté un accroissement de l'influence socialiste ainsi qu'un renforcement des organisations. Le chapitre traitant de l'organisation du parti donne un aperçu sur la composition des instances du parti. Dans le troisième chapitre, qui traite du mouvement du parti, quelques paroles d'adieu sont consacrées au camarade Greulich décédé. Il est rapporté ensuite sur les votations et campagnes électorales. Comparé à l'année 1922, où le parti obtint 170,298 voix dans les élections au Conseil national, le nombre des votants est monté à 195,768.

Le nombre des membres a augmenté par rapport à l'année précédente de 30,742 à 31,301. L'examen de la question de l'adhésion à l'Internationale socialiste ouvrière fut ajourné à une époque ultérieure.